

Voitures radars privatisées : premiers chiffres

Actualité législative publié le **07/02/2019**, vu **445 fois**, Auteur : [Me Erika THIEL](#)

Le Ministre de l'Intérieur a répondu le 31 janvier dernier (publication au JO du Sénat) à la question posée par le sénateur Michel RAISON, consistant à connaître le bilan des véhicules radars conduits par des salariés d'opérateurs privés.

Le Ministre de l'Intérieur a répondu le 31 janvier dernier (publication au JO du Sénat) à la question posée par le sénateur Michel RAISON, consistant à connaître le bilan des véhicules radars conduits par des salariés d'opérateurs privés.

Cette question, posée le 18 octobre 2018, portait sur le nombre de véhicules en infraction, la nature de ces infractions, le nombre d'avis de contraventions envoyés et les recettes générées depuis la mise en place de l'expérimentation menée en Normandie depuis le 23 avril 2018.

Le ministre de l'intérieur indique que l'expérimentation n'a concerné que 2 départements d'avril à septembre 2018 (Eure et Seine maritime) et a par la suite été étendue à toute la Normandie. Il déclare « En octobre 2018, 190 sorties de voitures radars ont été comptabilisées avec en moyenne 200 km de parcourus par sortie, soit 3 h 55 de contrôle par sortie. Au final, 2 248 messages d'infractions ont généré 1 873 amendes pour excès de vitesse pour un montant moyen de 135 euros par amende. »

Seuls ces chiffres sont communiqués à ce stade de l'expérimentation.

Il rappelle également que le prestataire privé est juste chargé de la conduite des véhicules, sans paramétrage du radar ni choix du trajet et sans connaître les infractions relevées, la constatation de ces infractions étant de la seule compétence des officiers de police judiciaire du centre automatisé de constatation des infractions routières de RENNES, recevant les messages d'infractions directement envoyés par le véhicule.

>>> THIEL-AVOCAT.FR <<<